



Marigny-Saint-Marcel

Info

JUIN 2015

Il y a un an, nous lançons la première édition du **Marigny-Saint-Marcel Info**, ce petit document destiné à vous informer régulièrement des dernières actualités de la commune. Aujourd'hui, nous lui confions un nouveau rôle en l'associant à une page simple qu'il vous est demandé de rédiger vous-même.

En effet, cette édition de juin 2015 est l'occasion pour nous d'aborder un sujet primordial dans la vie du village : le devenir des bâtiments communaux. Une brève présentation de ceux-ci vous permettra de les situer, de les connaître davantage, et c'est là que vous devrez intervenir ! Rassemblez vos idées, vos questions, vos suggestions, et remplissez le papier destiné à récolter votre avis concernant l'avenir de 2 de ces bâtiments en particulier. Les résultats de l'enquête seront bien sûr communiqués dans le prochain numéro, ils viendront s'ajouter aux différents paramètres que l'équipe municipale devra prendre en compte pour orienter ses décisions futures.

Dans ce numéro d'été du **Marigny-Saint-Marcel Info**, vous trouverez également les dernières actualités, et quelques rappels pour anticiper l'organisation pratique de la rentrée au niveau des transports scolaires et de la garde des enfants. Nous profitons également de ce support pour faire le point sur les rumeurs autour de l'ouverture de « la fraîcheur de l'étang », ce lieu désormais ancré dans la vie communale, et pour lequel le printemps 2015 a connu quelques remous. L'incompréhension légitime des habitués de l'étang méritait quelques explications, et les quiproquos et jugements hâtifs ayant suscité de violentes réactions ne pouvaient rester sans réponse.

Enfin, l'agenda de l'été détaillé en dernière page vous permettra de connaître les animations organisées sur la commune durant la belle saison.

Bonne lecture, et bel été à tous !

Mairie de
Marigny-Saint-Marcel

30 Allée Jean du Noyer de
Lescheraines

Tel. 04.50.01.17.12

Fax. 04.50.01.86.99

communemarignystmarcel
@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Le Mardi

de 8h00 à 11h30

& de 13h30 à 19h00

Le Jeudi

de 13h30 à 18h00

www.marignysaint
marcel.fr

Directeur de publication:

H. Besson

Rédaction/Validation:

C. Aymonier, G. Bussioz,

M. Croset-Favre, M.L. Giroud

L'AVENIR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Notre commune possède plusieurs bâtiments ayant connu leurs moments de gloire à une époque, et se retrouvant aujourd'hui dans une situation plus délicate : rôle initial désormais oublié, problème de mise aux normes, nécessité de travaux de sécurisation... Chacun d'entre eux doit faire face à une situation particulière, menant l'équipe du conseil municipal à prendre les décisions adaptées pour envisager de les exploiter à nouveau au mieux.

Mais afin de prendre les décisions adéquates, nous devons composer avec nombre de paramètres, le plus limitant étant le budget dont dispose la commune pour lancer un projet de réhabilitation. Les ressources des collectivités baissent dangereusement, et les pouvoirs de décision se mutualisent, il est donc temps d'agir !

La feuille volante jointe à ce document vous permettra de participer à la réflexion, faites-en bon usage. Et pour vous aider, voici un aperçu des bâtiments en question :



L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES

Ce bâtiment est chargé d'histoire ! Dans ces murs se sont joués de multiples pièces de théâtre et spectacles de fête des écoles, ou encore organisés de nombreuses fêtes privées. Cependant, au fil des temps, le bâtiment se dégrade, l'équipement et les structures vieillissent, et les normes de sécurité ne sont plus adaptées. La construction d'une nouvelle structure polyvalente lui a par ailleurs ravi le monopole de la fête sur notre commune !

Les travaux sont quoiqu'il arrive nécessaires, mais vers quelle utilisation faut-il se tourner ?

L'ANNEXE DE L'ANCIENNE PORCHERIE

Avec la construction de la nouvelle salle polyvalente, et l'aménagement du domaine de la fruitière dans son ensemble, cette bâtisse est désormais au centre d'un lieu de vie important de la commune. Actuellement habitée, elle doit pourtant faire l'objet de lourds travaux pour retrouver une réelle utilité et s'harmoniser avec le site. 2 étages de 145m² et un sous-sol de 50m² composent ce bâtiment à l'architecture intérieure particulière. Que faire de tout cet espace ?



L'ANCIENNE FROMAGERIE

Ce bâtiment accueille aujourd'hui la plateforme des services à domicile de l'Albanais (cf Marigny-Saint-Marcel Info de mars 2015), services qui n'occupent qu'un étage du bâtiment qui en compte 3 ! Seulement, les années n'ont pas arrangé la structure de l'édifice qui souffre de cruelles fissures fragilisant son équilibre. Un endroit donc sous-exploité, mais pour lequel de gros moyens devront être mis en œuvre afin de reprendre possession des lieux.

L'ANCIENNE PORCHERIE

Ce bâtiment est sans doute le plus harmonieux du domaine de la fruitière. 2 locaux en long se situent de part et d'autre d'un troisième en hauteur, servant de garage à la commune. Dans ces locaux de côté sont entreposés divers matériels de la mairie et de quelques associations, qui feront prochainement l'objet d'un grand nettoyage. De la place à gagner, pour continuer à stocker... ?



AUTRES ACTUALITES

Il est un bâtiment qui a quant à lui entamé une cure de jeunesse : le foyer du foot !

En effet, depuis 2010, l'équipe féminine ne cesse de croître pour atteindre aujourd'hui 30 licenciées. Elles ne cessent depuis de s'investir dans le fonctionnement du club, et ont entrepris ce printemps de raviver les couleurs du foyer en le dotant d'un vert éclatant que l'on retrouve sur leurs tous nouveaux maillots. Vous pouvez venir les encourager aux abords du stade, comme lors du dernier match amical contre l'équipe de Poisy (photo ci-dessous), soldé par un ex-aequo 3-3 avec une excellente ambiance.



EN ATTENDANT LA RENTREE...



Transports Scolaires Inscriptions 2015 / 2016 Du 1er au 30 juin 2015

RAPPEL

Inscriptions par COURRIER avant le 30 juin 2015

Communauté de Communes du Canton de Rumilly - Transports Scolaires -
3 Place de la Manufacture BP 69 74152 Rumilly Cedex

Besoin d'une information personnalisée :

Téléphone : 04 50 01 87 03

Mail : transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Elève non inscrit
aux Transports Scolaires 2014/2015
de la Communauté de Communes
du Canton de Rumilly

Les documents d'inscription
sont téléchargeables sur le site web
www.cc-canton-rumilly.fr
ou à retirer sur place
à la Communauté de Communes

Elève déjà inscrit
aux Transports Scolaires 2014/2015
de la Communauté de Communes
du Canton de Rumilly

Le service Transports Scolaires envoie
fin mai les fiches de renouvellement
au domicile

Permanences toute l'année

	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
Après-midi	-	13h30-17h	-	-

Accueil renforcé pendant les inscriptions du 1er au 30 juin 2015

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30	8h30 - 12h
Après-midi	-	13h30-18h30	13h30-17h	17h	-

Lieu : rez-de-chaussée de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Ouverture exceptionnelle Samedi 27 juin de 9h à 12h

LES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

N'hésitez pas à les contacter pour connaître leurs disponibilités pour la rentrée 2015 :

Nom	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil
CROSET Sylvie	395 route du Crêt à Randon	04.50.64.61.74	3 agréments
GIRARD Sonia	1742 route de Rumilly	06.27.35.43.01	5 agréments
GIROUD Christelle	1145 B route du Chéran	04.50.60.46.33	4 agréments
ROSAY Delphine	350 avenue de Sindeldorf	04.50.05.54.49	3 agréments
SAROT Karine	70 B allée Jean du Noyer de Lescheraines	06.24.28.37.78	4 agréments
TOMANIN Françoise	25 chemin des vignes	04.50.01.41.40	3 agréments

ACTUALITES DIVERSES

TRAVAUX EXTERIEURS & GESTION DES DECHETS VERTS: RAPPELS IMPORTANTS

En cette période estivale, vous êtes nombreux à consacrer du temps aux travaux extérieurs, d'où ce petit rappel sur les limites fixées par l'arrêté préfectoral n°358 du 9 novembre 2001:

"Les **travaux**, notamment de **bricolage** ou **jardinage**, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que: **les jours ouvrables de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**".

De plus, nous vous rappelons que le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit!**

"Au delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques notamment."

Merci pour votre sens civique et écologique!

Quelques explications sur une situation particulière...



La fraîcheur de l'étang a débuté sa saison le vendredi 22 mai, avec une nouvelle gérance. Plusieurs rebondissements ont retardé son ouverture pour cette saison, et la mairie tient à communiquer brièvement à ce sujet.

La vie en communauté impose à chacun d'entre nous de respecter certaines règles, et d'assumer ses responsabilités : ces devoirs citoyens sont à la base du fonctionnement de notre société. Vous avez élu un groupe de 15 personnes pour leur confier le fonctionnement de la municipalité et leur donner le rôle de prendre les décisions qu'il faut, notamment pour que ces devoirs citoyens soient appliqués au mieux dans notre commune.

Dans le cadre de l'ouverture de la fraîcheur de l'étang ce printemps, le conseil municipal a dû statuer sur la délivrance d'une licence, autorisant la vente de boisson et nourriture. Dans un souci de sécurité vis-à-vis de l'activité et du site, la mairie a également souhaité éclaircir certains points restés trop longtemps approximatifs.

Comme pour chaque saison depuis la création du snack, et suite au vote du conseil municipal, la licence a été accordée aux gérants, leur autorisant l'ouverture de l'établissement. Des rappels ont également été faits auprès des gérants et propriétaires au sujet de leurs responsabilités sur le site. Après avoir rétabli l'ordre des choses, la mairie a donc bien cautionné l'ouverture de l'étang par la délivrance de la licence demandée.

Au-delà de ces différents points dont elle a la charge, la municipalité ne doit pas s'impliquer dans le fonctionnement privé de ce type d'installation, et propriétaires et gérants sont les vrais acteurs. La mairie n'avait donc pas vocation à agir davantage, et l'abandon des premiers gérants ne peut lui être reproché.

Ces contretemps ont malheureusement suscité des réactions virulentes à l'encontre des conseillers municipaux, retours mal fondés et regrettables. Nous espérons que leurs auteurs sauront en mesurer l'importance.

Nous vous souhaitons à tous une belle saison
au calme et à la fraîcheur de l'étang.

INFO KARAPAT'

La halte-garderie sera
fermée du 24 Juillet
au 24 Août prochains.



L' AGENDA DE L'ETE

Samedi 27 Juin :

Fête des écoles de l'APE
au Chef-lieu



Dimanche 28 Juin :

Fête du Football Club
au Stade Jean Blanc

Samedi 4 Juillet :

Tournoi du Football Club
au Stade Jean Blanc

Dimanche 5 Juillet :

Randonnée pédestre du Comité des fêtes
au départ du Domaine de la Fruitière

Du Jeudi 6 au Lundi 10 Août :

Voyage à Sindeldorf
avec le Comité des Fêtes

Samedi 22 Août :

Tournoi des As du Football Club
au Stade Jean Blanc

Samedi 5 Septembre :

Pétanque du Football Club
au Stade Jean Blanc

Et n'oubliez pas les séances du
Ciné d'été plein-air de la C3R !